

# JPAG 2018

## Mesurer et valoriser l'impact social de nos actions

*4 pages pour comprendre ...*



**A** l'occasion de l'édition 2018 des JPAG, nous avons consacré une matinée autour de la notion d'impact social. Une thématique d'actualité et dont les nombreux échos internes et externes au sein du réseau nous amènent à devoir nous poser pour échanger collectivement sur cet enjeu.

Au croisement des réflexions en cours sur l'évolution des modèles socio-économiques, de la nécessité pour les Centres Sociaux de devoir renforcer leur légitimité et démontrer leur rôle et leur utilité sur les territoires, il apparaît une nécessité de se pencher sur la notion et ses approches.

Entre contraintes externes, injonctions des partenaires et volonté de mieux connaître nos actions et leurs impacts, quelques notions de bases et de méthodes permettent de mieux utiliser les outils pour répondre aux objectifs de l'analyse de l'utilité ... ou de l'impact social.e !

Ces quatre pages visent à être un aide-mémoire pour – de retour dans nos territoires d'actions – entamer de nouvelles démarches, renforcer celles existantes et continuer à faire vivre nos actions ! Nous y indiquons quelques notions clés, des enjeux identifiés, des éléments de méthode et plusieurs fenêtres vers des initiatives dans le réseau ou des ressources externes.

**Bonne lecture !**



## Utilité sociale et impact social, quelles différences ?

L'expression utilité sociale signifie « utile à la société », mais pour les porteurs d'activités d'utilité sociale existe un enjeu de reconnaissance de plus-value sociale des projets pour justifier d'un traitement fiscal différent. Un petit retour sur l'évolution juridique est nécessaire ....

- **1973-** Apparition officielle de la notion dans un arrêt de jurisprudence du Conseil d'Etat. A la suite de cette affaire, le Code Général des Impôts a mobilisé la notion en donnant une définition : « est d'utilité sociale toute réponse à un besoin qui n'est pris en charge ni par l'Etat, ni par le marché »
- **1998-** L'instruction fiscale du 15 septembre 1998 définit l'utilité sociale à la subordination à une gestion désintéressée de l'association et à partir de la règle des 4P (produit, public visé, prix pratiqué, publicité). L'instruction donne aussi une définition de l'utilité sociale : « Est d'utilité sociale l'activité qui tend à satisfaire un besoin qui n'est pas pris en compte par le marché ou qui l'est de manière peu satisfaisante ».
- **2014** - Définition du concept dans la loi sur l'ESS de juillet 2014 avec pour objectifs : d'inclure dans le périmètre de l'ESS des sociétés n'ayant pas le statut d'économie sociale et de caractériser celles qui peuvent être reconnues « entreprise solidaire d'utilité sociale ».

Au-delà de ce regard historique dans le rétroviseur du droit, on peut citer la définition de l'utilité sociale de l'économiste spécialiste des indicateurs de richesse : Jean Gadrey. « Est d'utilité sociale l'activité d'une organisation de l'économie sociale qui a pour résultat constatable et, en général, pour objectif explicite [...] de contribuer à la cohésion sociale (notamment par la réduction des inégalités), à la solidarité (nationale, internationale, ou locale : le lien social de proximité), à la sociabilité, et à l'amélioration des conditions collectives du développement humain durable (dont font partie l'éducation, la santé, l'environnement et la démocratie) », cité dans « Evaluer l'utilité sociale de son activité. Conduire une démarche d'auto-évaluation », Les cahiers de l'AVISE n°5, J. Gadrey répertorie cinq thèmes d'utilité sociale (confère référence en fin de document).

Peu à peu, l'évaluation de l'impact social s'est imposée comme un enjeu majeur pour nombre d'acteurs, comme

le souligne l'AVISE : « Pour les porteurs d'activités d'utilité sociale (qui voient là une reconnaissance de leur plus-value sociale, mais aussi une mise en perspective de leur projet), pour les pouvoirs publics, État et collectivités territoriales (qui cherchent à apprécier l'efficacité des moyens mis à disposition, voire à en contrôler l'usage), pour les milieux économiques enfin (dont les critères d'évaluation habituels sont essentiellement financiers). »

### A propos de la notion d'impact social ...

La notion d'impact social a d'abord été promue outre atlantique et notamment dès 2008 par la Fondation Rockefeller aux Etats-Unis puis diffusée par les politiques européennes mais aussi par les écoles de commerce en direction du mouvement de l'entrepreneuriat social. On la retrouve dans le dispositif financier des Contrats à Impact Social où la rémunération du risque est effectuée a posteriori par les pouvoirs publics et conditionnée à des résultats quantitatifs

La notion d'impact social a été notamment définie par le Conseil Supérieur de l'Economie Sociale et Solidaire en 2011 : « L'impact social consiste en l'ensemble des conséquences (évolutions, inflexions, changements, ruptures) des activités d'une organisation tant sur ses parties prenantes externes (bénéficiaires, usagers, clients) directes ou indirectes de son territoire et internes (salariés, bénévoles, volontaires), que sur la société en général.

Dans le secteur de l'économie sociale et solidaire, il est issu de la capacité de l'organisation (ou d'un groupe d'organisations) à anticiper des besoins pas ou mal satisfaits et à y répondre, via ses missions de prévention, réparation ou compensation. Il se traduit en termes de bien-être individuel, de comportements, de capacités, de pratiques sectorielles, d'innovations sociales ou de décisions publiques ».

Lorsqu'on s'intéresse à l'impact social généré par une organisation, on dépasse la seule dimension économique de la valeur créée. Dès 2007, l'AVISE propose ainsi un référentiel avec cinq dimensions : l'environnement (éducation, préservation), l'individu (cadre et conditions de vie, expression, etc. ..), la société (lien social, citoyenneté, égalité des chances), la politique (innovation, représentation citoyenne), l'économie (création de richesses et de services épargnés à la collectivité)



## Quels enjeux pour les centres sociaux ?

**A l'interne** de la structure, une démarche d'évaluation de son utilité sociale peut permettre :

- de renforcer la cohérence de son projet, en questionner le sens, dynamiser le fonctionnement interne de son organisation, prioriser l'action du centre social ,
- d'améliorer ses actions et pratiques, se doter d'outils de pilotage, mobiliser les acteurs concernés (il peut y avoir là un lien avec une évaluation de projet « classique »),
- de renforcer la capacité d'agir collectivement (entre bénévoles et salariés, anciens et nouveaux).

**A l'externe**, une démarche d'évaluation peut permettre :

- de valoriser sa plus-value, de rendre compte des avancées du projet,
- de communiquer,
- de co-construire de nouvelles relations avec ses partenaires, en amenant une vision globale de la structure, affirmer son positionnement et ses spécificités (être dans une logique d'affirmation plutôt que de justification, « maîtriser » plutôt que « subir »).

Plus globalement, il y a des enjeux pour la société à ce que les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) s'engagent dans une démarche d'évaluation de leur utilité sociale : elles proposent un autre mode d'entreprendre, une autre manière de faire société qu'elles doivent être en capacité de défendre dans le débat démocratique.

## SENACS et Impact social ...



*En 2018, dans le cadre de l'enquête annuelle portant sur les données 2017, de premiers éléments concernant l'impact social des centres sociaux ont été mesurés ! Cette mesure s'inscrivait d'une part dans des enjeux locaux des structures AVS pour évaluer les résultats des centres sociaux, montrer leur impact collectif et avoir une analyse des actions menées sur les territoires pour démontrer la production sociale des structures mais aussi soutenir leur développement et leurs innovations. Les actualités autour des CTG et des évolutions territoriales montre également l'importance de l'évaluation en termes d'investissement social.*

*Ainsi, dans le questionnaire 2018 sur les données 2017, plusieurs éléments ont été collectés portant sur «les effets externes non directement imputables à l'action concernée» : jeunesse (engagement par la suite et nature de l'engagement), citoyenneté (actions soutenues par le centre social et prises soit par les habitants soit par des collectifs d'habitants), citoyenneté (débats organisés par le centre social : nombre et thèmes), accès aux droits (personnes informés ou accompagnés, partenaires et personnels impliqués).*

*Résultats à suivre dans la synthèse 2018 !*



Nous proposons ici une méthode particulière testée en 2017 à l'occasion d'un séminaire interfédéral ! N'hésitez pas à vous plonger dans les références ci-après, et notamment dans le petit précis de l'évaluation de l'impact social pour trouver d'autres ressources !

Cette méthode se situe dans le registre de l'autoévaluation avec association des parties prenantes. Elle repose sur plusieurs principes : le volontariat des structures, l'auto-évaluation accompagnée, l'association des parties-prenantes, l'identification collective de l'utilité sociale, du pragmatisme et de la proportionnalité dans la démarche ! Vous trouverez un exemple avec le dossier sur l'utilité du centre social de Fos sur Mer !

### En quelques étapes ...

- **Partir des besoins pour cadrer la démarche.** En fonction des besoins, la démarche pourra relever de l'identification de l'utilité sociale (réponse à la cohérence du projet, à un besoin de communication, à la valorisation des avantages concurrentiels) ou de la recherche de l'évaluation de l'utilité sociale (suivi des activités, comptes à rendre, professionnalisation de l'équipe).
- **Construire collectivement un référentiel de l'utilité sociale.** Il s'agit de ne pas partir d'une définition toute faite de l'utilité sociale mais plutôt de prendre le temps d'identifier collectivement cette utilité sociale ! L'intérêt d'associer toutes les parties prenantes : mêler des perceptions qui vont se croiser ou qui seront différentes !

- **Repérer des indicateurs et données qualitatives.** Les indicateurs doivent aider à comprendre comment a été produite cette utilité. Les indicateurs sont repérés à partir de ce qui est fait (indicateurs de réalisation), de ce que cela produit (indicateurs de résultats) et de ce à quoi cela contribue (indicateurs d'impact).
- **Collecter et analyser les données en les contextualisant, et les comparant.** La contextualisation peut reposer sur des données comparatives du territoire tandis que la comparaison peut fonctionner sur la temporalité de l'action (avant / après) ou de son effectivité (avec / sans) .
- **Tirer des enseignements et un jugement de valeur.** Un séminaire de synthèse de la démarche peut être proposé , ou un temps partagé entre professionnels, habitants, administrateurs et partenaires.
- **Produire les documents de valorisation, d'argumentation ou d'aide à l'analyse.** Cette dernière étape doit être pensée bien en amont afin de réaliser les outils de valorisation en fonction des objectifs visés par la démarche, des publics cibles également !

A retrouver sur <http://www.cestpossible.me/>  
rubrique « ressources »



## Quelques références

- \* « **Evaluer l'utilité sociale de son activité. Conduire une démarche d'auto-évaluation** », Les cahiers de l'AVISE n°5, AVISE et Culture et Promotion, 2007.
- \* **Petit précis de l'évaluation de l'impact social**, Avise, Essec, Mouves, 2013
- \* **Evaluer l'utilité sociale** – guide méthodologique , un travail de l'UCPA et de l'IC Paris , mars 2018
- \* **Vers une nouvelle approche de l'impact social**, AVISE , FONDA et Labo de l'ESS  
*auxquels s'associe la FCSF pour les deux prochaines années dans le cadre d'une expérimentation sur impact social et chaîne de valeur étendue , une actualité à suivre ...*

### Dans le réseau ....

- \* Evaluation utilité sociale du Centre Social Fos-séen, Juin 2018
- \* Evaluer l'impact social de La Coopération, rapport final , Romans-sur-Isère, Octobre 2018
- \* La Fédération Pays de la Loire réalise une étude d'impact de l'action des Centres sociaux et socioculturel, sur la prévention de la perte d'autonomie pour fournir une grille de lecture à ces centres (et à leurs partenaires) et des clés de compréhension de leur activité auprès des personnes de 60 ans et plus.

A découvrir sur  
<http://i-care.centres-sociaux.fr//>

